

Qu'est-ce qu'un extrait de casier judiciaire (certificat de bonnes vie et moeurs) ?

Mise à jour : Mercredi 3 septembre 2025

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

C'est un **document** qui indique les **informations** sur vos **condamnations pénales**.

Qu'est-ce que le casier judiciaire ?

Le casier judiciaire est un **système** dans lequel les **décisions pénales** prononcées contre vous par un juge sont **enregistrées**.

Par exemple, si vous êtes condamné à une peine de prison, c'est inscrit dans votre casier judiciaire.

Le casier judiciaire donne des informations :

- aux **autorités judiciaires** (par exemple, le juge peut vérifier dans le casier judiciaire si vous êtes en récidive) ;
- aux **administrations publiques**, par exemple :
 - la police ;
 - une école, si vous cherchez un emploi dans l'enseignement, pour vérifier que vous n'avez pas commis certaines infractions comme un abus sur un enfant.

Extrait de casier judiciaire

L'extrait de casier judiciaire est le **document** que vous obtenez à votre **commune**.

Il indique si votre casier judiciaire est **vide** ou contient une (ou des) **décision(s) pénale(s)**.

Il existe **3 modèles d'extraits** de casier judiciaire :

- **le modèle de base** (= modèle 595) : donné lorsqu'il ne faut pas un modèle 1 ou 2 (par exemple, pour obtenir certains visas) ;
- **le modèle 1** (= modèle 596-1) : pour les administrations publiques ou pour certaines activités (par exemple, pour être chauffeur de taxi ou agent de gardiennage) ;
- **le modèle 2** (= modèle 596-2) : donné s'il est demandé pour exercer une activité en lien avec :
 - l'éducation ;
 - la guidance psycho-médico-sociale ;
 - l'aide à la jeunesse ;
 - la protection enfantine ;
 - l'animation ou l'encadrement de mineurs.

Plus d'infos

Voyez le site internet du [SPF Justice](#).

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Articles 589 à 602 du Code d'instruction criminelle.

Circulaire n° 204. du 10 juin 2013 - Concerne : Extraits de casier judiciaire.

Arrêté royal du 13 septembre 2022 modifiant l'arrêté royal du 21 novembre 2016 fixant les modalités de délivrance des extraits de casier judiciaire aux particuliers

Les documents types

Aucun document type lié.

